**Compte rendu du CHSCT A**

**du 13 novembre 2020**

Le CHSCT débute en visioconférence à 9h45, en présence de M. GUIBAULT , Secrétaire Général, de Mme BENEZIT , DRRH, , de M. FAUGERAS, Conseiller de prévention académique, de Mme AURIAT , Conseillère Technique de service social, Mme CONCHARD, Médecin des personnels et Mme LUNEAU, Conseillère RH de proximité académique et des représentants des organisations syndicales.

*A noter suite à une erreur, nous avons du nous reconnecter toutes les 45 min à la réunion.*

Les organisations syndicales lisent leur déclaration.

Le SG note que nous avons des interrogations fortes sur le fonctionnement de notre administration et qu’il les fera remonter. Et il continue en répondant à certains éléments présents dans nos déclarations. Il indique que les masques inclusifs ont été reçus et distribués par l’intermédiaire des IEN ASH. Il précise qu’une commande a été passée pour les blouses des infirmières scolaires et que la réception est prévue début décembre. Il rajoute que les services ont bien reçu la circulaire fonction publique sur les critères de vulnérabilité mais qu’ils sont dans attente d’une lettre de cadrage ministérielle.

Concernant le télétravail le SG nous indique que dans notre ministère c’est difficile car avec 800 000 enseignants en classe il faut être réactif donc le télétravail est tout relatif. Il nous précise qu’actuellement

environ 50 % des agents dans les services sont en télétravail et que le choix s’est fait dans le dialogue en demandant aux chefs de service de faire remonter les organisations. Il rajoute qu’il y a le cas de collègues qui ne souhaitent pas télétravailler. Il nous informe que le rectorat a fait l’acquisition de matériel supplémentaire soit 200 pc portables pour équiper les agents en télétravail et ceux qui seraient mis à l’isolement s’ ils étaient considérés comme des cas contacts.

Nous commençons l’unique point à l’ordre du jour : point COVID.

Au sujet de l’attente de la lettre de cadrage, nous lui indiquons que ce n’est pas raisonnable d’attendre et qu’il doit informer les collègues .

Nous poursuivons en lui précisant que nous savons que des personnels considérés comme vulnérables lors du premier confinement sont aujourd’hui en poste alors qu’ils sont toujours en position de vulnérabilité et nous demandons comment cela est-il possible. La DGRH nous répond que c’est une démarche personnelle de ces agents d’aller voir leur médecin traitant ou non pour obtenir un certificat médical. Nous lui répondons que l’absence de médecine du travail dans l’éducation nationale fait encourir des risques aux personnels vulnérables et qu’il serait temps que nous ayons une véritable médecine du travail.

Nous insistons sur les changements trop fréquents de réglementation. Le SG reconnaît que les informations changent souvent et vite et qu’il est difficile d’être à jour. Nous indiquons qu’il est inquiétant que la FAQ remplace les circulaires et il nous est répondu que c’est clair depuis le début pour le ministère cette FAQ vaut pour circulaire.

Nous interrogeons sur la situation de notre collègue décédé hier, le SG nous indique qu’il a été a priori contaminé pendant les vacances dans le cercle familial.

Nous appuyons un long moment sur la distorsion entre les chiffres du rectorat et ceux de santé publique France. Le SG nous indique qu’ils sont saisis par les DASEN suite aux remontées des établissements puis agrégés. Pour lui, les chiffres sont justes, pour nous ils sont forcément entachés d’erreurs. Nous lui demandons d’arrêter leurs publications puisqu’ils sont faux. Nous demandons qu’a minima si les chiffres sont publiés que les services doivent indiquer le mode remontée car il implique de fait une minoration. Le SG nous répond que notre demande sera remontée au niveau nationale.

Nous soulevons les différentes problématiques de la vie scolaire en ces temps de crise sanitaire. Le SG nous indique que la réflexion est avancée dans l’administration centrale et qu’il y aura probablement des dotations supplémentaires.

Nous évoquons la difficulté du respect des protocoles sanitaires dans les établissements quand des agents territoriaux sont absents. Le SG nous répond qu’il y a un contact régulier avec les collectivités territoriales (communes, départements, région). Il considère qu’il y a de la fluidité dans l’organisation et dans la communication entre l’administration et les collectivités. Il rajoute que si il y a des difficultés sur la mise en place du protocole des réponses rapides seront apportées à tous ceux qui en feront la demande.

Nous passons à l’hybridation dans les lycées (50 % min de présentiel pour les élèves). La FSU regrette que ça ne soit qu’une possibilité et donc qu’il y ait une forte hétérogénéité des solutions et demande un cadrage national. Le SG rétorque que l’objectif est de laisser de la souplesse au EPLE pour être en adéquation avec les situations locales. Nous rajoutons que cette hybridation entraîne de facto une surcharge de travail pour les enseignants augmentant les risques de burn-out et les risques psychosociaux. Nous exigeons un allègement rapide des programmes notamment ceux de spécialités car les épreuves terminales sont toujours maintenues ou un recrutement massif d’enseignants supplémentaires. Le SG nous répond que cette problématique sera remontée au ministère.

Nous précisons que les protocoles sanitaires sont difficilement applicables dans les disciplines pour lesquelles il y a des manipulations de matériels en TP ou en atelier car cela implique un partage de matériel forcé. Le SG nous répond qu’il fera remonter.

Nous l’interrogeons sur la problématique des internats avec plusieurs élèves par chambre sans masque forcément. Le SG nous répond qu’il en est complètement conscient ...

Nous pointons la problématique des croisements dans les couloirs, ce à quoi le SG nous répond que le port du masque y pallie.

Nous demandons des chiffres détaillés par corps pour voir si il y a des implications des conditions de travail sur la propagation du virus. La DGRH nous répond qu’ils n’ont pas de chiffres détaillés.

Nous exposons le problème des élèves n’ayant pas suffisamment de masques notamment ceux qui sont en internat. Le SG nous indique que les établissements, écoles comprises, en ont en plus pour pouvoir les donner aux élèves si besoin.

Nous soulevons le problème du brassage des élèves dans les transports qui réduit fortement l’effet des protocoles dans les établissements. Le SG nous répond que le port du masque y pallie.

Nous pointons les classes fermées dues à l’absence de remplaçants. Le SG n’effectue aucune réponse.

Nous exposons la situation de classe fermée pour cas covid et de la position d’un agent-parent qui serait concerné. La DGRH nous indique que le collègue serait placé en télétravail ou en asa (si télétravail impossible) et si il n’a aucun moyen de garde. ([cf. circulaire du 14 septembre 2020](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo35/MENH2024391C.htm))

Nous exposons le cas des personnels Éducation nationale exerçant dans des IME et ITEP qui n’ont pas été dotés de masques par le rectorat et leur structure. Le SG répond que « de mémoire » ce n’est pas à l’Éducation Nationale de fournir les masques mais il vérifiera et apportera une correction s’ ils s’est trompé.

Nous soumettons la situation de familles refusant que leurs enfants portent un masque (hors contre-indication médicale). Le SG nous indique que si après explication, ces familles refusent toujours, il faudra ne pas prendre en charge les élèves.

Nous demandons des précisions sur la réalisation des tests antigéniques par les infirmières scolaires qui impliquerait une surcharge de travail au détriment des autres missions. Le SG nous indique qu’une circulaire interministérielle est en attente mais qu’a priori cela se fera sur la base du volontariat.

Nous demandons que des blouses soient fournies pour les AESH qui ne peuvent pas respecter la distanciation physique. Le SG nous répond que les services vont effectuer un recensement des besoins et voir ce qu’ils pourront faire.

Nous demandons que des masques chirurgicaux de type 2 soient fournis à l’ensemble des personnels. Le SG nous indique que ce n’est pas à l’ordre du jour et qu’actuellement ils sont distribués aux infirmières, aux collègues en situation de vulnérabilité et aux collègues vivants avec des personnes en situation de vulnérabilité. Nous lui suggérons qu’une nouvelle communication soit faite auprès des agents notamment pour la fournitures de masques de type 2 pour les agents vivants avec des personnes en situation de vulnérabilité. Il nous indique que ça sera fait.

Nous demandons qu’elle est date de péremption des masques de type 2 fournis car elle n’apparaît pas sur les emballages. Le conseiller en prévention nous répond que la demande a été faite auprès du fabricant.

Nous demandons les chiffres exacts de collègues en télétravail par site (rectorat et DSDEN). Le SG nous répond qu’il nous les donnera et qu’ils sont de l’ordre de 50 %. Il rajoute que les équipements sont en cours de préparation pour être les plus ergonomiques possible afin de doter les DSDEN de Creuse et de Corrèze.

Nous demandons quand nous validerons le Plan Annuel de Prévention académique afin de pouvoir le décliner dans les CHSCT départementaux. Le SG nous indique qu’ils ont fait le choix d’un ordre du jour unique aux vues de la situation sanitaire et que la validation se fera par GT CHSCT d’ici les vacances.

Nous demandons à ce qu’il y ait un marquage pour masques type 2 pour ne pas avoir de doute car c’est la même norme NF pour les type 1 et 2. Le SG nous indique que cela est marqué sur la notice technique qui accompagne la livraison qu’il a entre les mains.

Nous rappelons que l’équipement matériel est toujours à la charge des enseignants. Le SG nous répond que « c’est national » ...

Nous demandons une dotation d’équipement matériel dans les établissements pour assurer l’enseignement en distanciel. Le SG nous répond que c’est à la charge des collectivités territoriales.

Avant de passer au vote d’avis du CHSCT, nous rappelons que la situation actuelle dégrade significativement les conditions de travail et entraîne un fort épuisement des personnels avec une augmentation significatives des risques psycho-sociaux.

L’Unsa Éducation est à l’origine de quatre des cinq avis qui sont présentés lors du CHSCT.

**AVIS 1**

Les membres du CHSCT Académique demandent à l’employeur de fournir à tous les personnels un masque à usage unique répondant à minima à la norme NF EN 14683 en lieu et place d’un masque grand public.

Le protocole sanitaire prévoit qu’un certain nombre de personnels soit exposé à des usagers sans masque. Ces personnels doivent être équipés en priorité et sans délai. Il s’agit notamment des professeurs d’E.P.S, des AESH, des P.E en maternelle…

**AVIS 2**

Dans le cadre des prérogatives du CHSCT Académique, il semble nécessaire que l’employeur donne à ses membres les informations permettant d’avoir un avis éclairé sur l’épidémie de covid-19 et ainsi d’alimenter les données du bilan annuel de la santé au travail, où les conséquences de l’épidémie seront soigneusement analysées. Les membres du CHSCT Académique demandent que le rectorat leur communique, ainsi qu’aux membres des CHSCT D, chaque semaine dans le point de situation concernant l’évolution de la pandémie de covid-19 dans l’Académie de Limoges, le détail des structures fermées (classes, écoles, établissements, services), le nombre de cas confirmés d’élèves et de personnels atteints, le nombre de cas en isolement d'élèves et de personnels, le nombre de formes graves contractées (criticité, hospitalisations, décès). Nous demandons des chiffres académiques et une déclinaison par département, mais aussi par type de personnel et niveau d’enseignement (1er et 2nd degré). Un travail doit également être conduit au niveau interministériel pour disposer de données relatives au nombre de cas confirmés de personnels hors éducation nationale, notamment pour ce qui concerne les agents des collectivités intervenant dans les écoles et établissements scolaires.

**AVIS 3**

L’épidémie de covid-19 a un impact important sur les besoins en remplaçants, du fait du nombre grandissant de personnels qui ne peuvent plus remplir leurs missions, soit parce qu’ils sont malades, soit parce qu’ils sont des personnels fragiles ou cas contact. Cette tendance va s’accentuer à mesure que l’épidémie progresse. Cela a pour conséquence de donner une surcharge de travail aux agents sur le terrain qui sont déjà épuisés par tous les efforts qu’ils ont dû faire pour s’adapter aux multiples mesures sanitaires depuis la rentrée de septembre. Par ailleurs, l’absence de remplaçants, notamment dans les écoles posent la question de la limitation du brassage et faute de personnels en nombre suffisant, le protocole sanitaire ne peut pas s’appliquer. Pour toutes ces raisons, les membres du CHSCT académique demandent que des personnels titulaires supplémentaires soient immédiatement recrutés (enseignants, personnels vie scolaires, agents territoriaux…) afin de répondre au mieux à l’urgence sanitaire introduite par l’épidémie de Covid-19 qui s’annonce comme devant impacter durablement l’Education Nationale.

**AVIS 4**

La circulaire du 29 octobre 2020 de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques *relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire* prévoit que *les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine.* Force est de constater que le Rectorat de l’Académie de Limoges n’applique que très partiellement cette circulaire pour ses services aussi bien au rectorat qu’en DSDEN. C’est au contraire un système d’exceptions généralisées qui a été mis en place avec 2 ou 3 jours maximum de travail à distance. C’est une inégalité de traitement et une mise en danger des personnels et de leurs proches. Les membres du CHSCT Académique demandent  :

- l’application de cette circulaire fonction publique la plus large possible

- des mesures d’urgences (fonds d’urgence, réquisitions de matériels informatiques, etc.) pour télé-équiper tous les personnels qui ne le sont pas encore et dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance.

**Avis 5**

Depuis mars, les infirmier.es de l’Éducation nationale se mobilisent sans faille dans la bataille contre le coronavirus. Elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel inadapté et des protocoles mouvants et difficilement réalisables, ce qui occasionne une surcharge de travail bien réelle.

Dans un contexte de déficit constant de personnels, ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on leur demande aujourd’hui de nouvelles tâches au détriment de leurs missions en direction des élèves.

C’est le cas pour la réalisation de tests d’orientation diagnostique nasopharyngé pour la détection du sars-cov2 chez les personnels des établissements scolaires.

L’État doit se donner les moyens de faire réaliser ces tests par d’autres professionnel-les que les infirmier.es de l’Éducation nationale. Des espaces de test doivent être déployés à proximité directe des établissements scolaires pour permettre de tester l’ensemble de la communauté éducative, dont les familles.

La réussite scolaire des élèves ne doit pas être sacrifiée. Plus que jamais ils.elles ont

besoin d’être accueilli-es et écouté-es par les infirmier-es de l’Éducation nationale.

Le CHSCTA s’oppose à l’ajout de nouvelles missions aux infirmier-es de l’EN qui doivent se recentrer sur ce qui fait le cœur de leur métier. Leur présence doit être renforcée pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves.

L’ensemble des avis sont adoptés à l’unanimité.

Le CHSCT se termine à 12h04 et la prochaine réunion du CHSCT A est prévu le 2 mars. Il y en aura sûrement avant pour traiter des évolutions liées à la crise sanitaire.

La Fédération Unsa Education est comme toujours mobilisée au service de l’ensemble des personnels qui font fonctionner l’école. N’hésitez pas à nous solliciter.

Pour l’UNSA Education,

Valérie THROMAS et Boris DUNIAU